

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_187

Objet : Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités Syndicaux des 22 février 2024, 18 juin 2024 et 19 septembre 2024

Séance du mardi douze novembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (56) :

Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH

Procurations (19) :

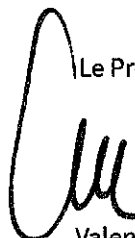
Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à César STORET - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE à Emidia KOCH - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Jacques NUNS à Samuel BEVER - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Sophie ANDRE à Audrey SCHERRIER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Anne DECOOL à Sandrine KEIGNAERT - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Christian BELYNCK à Thierry DEHONDT

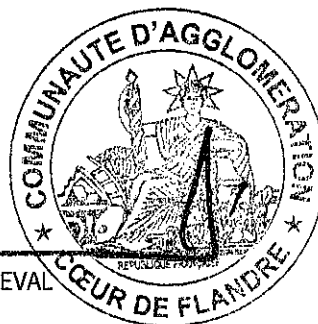
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Nathalie DEBOUDT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



The seal is circular with the text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION' at the top and 'CŒUR DE FLANDRE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a sword, with a star above. The words 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' are written at the bottom of the inner circle.

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_187

Objet : Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités Syndicaux des 22 février 2024, 18 juin 2024 et 19 septembre 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines, pour lesquelles l'intercommunalité adhère au nom et pour le compte de plusieurs communes au Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) ;

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire "Eau Potable et Industrielle" et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN ;

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable", entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence ;

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN ;

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019 ;

Vu la délibération en date du 8 septembre 2023 du Conseil Municipal de la commune de RUMILLY-EN-CAMBRESIS (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ;

Vu la délibération en date du 27 novembre 2023 du Conseil Municipal de la commune d'ESTREE-BLANCHE (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ;

Vu la délibération en date du 10 janvier 2024 du Conseil Municipal de la commune de BUSIGNY (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ;

Vu la délibération en date du 22 mars 2024 du Conseil Municipal de la commune de NOYELLES-SUR ESCAUT (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ;

Vu la délibération en date du 4 septembre 2024 du Conseil Municipal de la commune de CRESPIN (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ;

Vu la délibération en date du 7 juin 2024 du Conseil Municipal de la commune de TRESCAULT (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable » ;



Vu la délibération en date du 11 avril 2024 du Conseil Municipal de la commune de SAINS-DU-NORD (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ;

Vu la délibération en date du 25 juin 2024 du Conseil Municipal de la commune de PAISSY (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable » ;

Vu la délibération en date du 5 août 2024 du Conseil Municipal de la commune d'HAVRINCOURT (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable » ;

Vu la délibération en date du 3 septembre 2024 du Conseil Municipal de la commune d'URVILLERS (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable » ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de Cœur de Flandre aggro d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN ;

Il vous est proposé :

- d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :
 - o des communes de BUSIGNY, ESTREE-BLANCHE, NOYELLES-SUR-ESCAUT, SAINS-DU-NORD, RUMILLY-EN-CAMBRESIS et CRESPIN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
 - o des communes de TRESCAULT, PAISSY, HAVRINCOURT et URVILLERS pour la compétence « Eau Potable »,
- de souhaiter que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n°19/19 et 20/20 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 22 février 2024, la délibération n°16/57 adoptée par le Comité Syndical du 18 juin 2024 et dans les délibérations n°20/83, 21/84, 22/85, 23/86, 24/87, 25/88, et 33/96 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 19 septembre 2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 12 novembre 2024,
Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,

Nathalie DEBOUDT

Le Président,

Valentin BELLEVAL

